

PORTRAITS D'HÉROÏNES

Règlement du concours

Objectif du concours

Représentez votre héroïne :

- en dessin, peinture, collage ou toute autre procédé artistique (à l'exclusion de la simple photo) ; en couleur, monochrome ou noir et blanc
- et complétez la bulle de texte par une phrase qui caractérise son engagement

Votre héroïne peut être une femme qui compte dans votre vie, célèbre ou anonyme, une personnalité réelle ou fictive, une pure invention...

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toutes et tous, **en individuel**, abonné(e) ou non aux médiathèques.

3 catégories :

- Enfants des écoles primaires à partir de 8 ans
- Collégiens
- Adultes à partir de 16 ans

Support

Planche de dessin format A4 à **retirer dans l'une des médiathèques ou bibliothèques participantes en Rhône Crussol** à partir du 14 février 2022 (Alboussière-Champis, Guilhaud-Granges et Saint-Péray ; Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains, Soyons, Toulaud)

Au dos de la planche, à compléter : nom, prénom, adresse e-mail et/ou téléphone ainsi que l'accord du représentant légal pour les écoliers de primaire.

Jury et dotation

Le jury est composé de professionnels du livre (auteurs, libraires, bibliothécaires) et de non professionnels.

Pour chaque catégorie : **les 3 plus beaux portraits seront primés**, à savoir :

- 3 bandes dessinées pour le 1^{er} prix
- 2 bandes dessinées pour le 2^{ème} prix
- 1 bande dessinée pour le 3^{ème} prix

Les lauréats majeurs se verront également remettre une bouteille de la cuvée spéciale « bulles dessinées » de Saint-Péray.

Calendrier

Rendu des épreuves du 1^{er} au 12 mars dans l'une des trois médiathèques aux horaires d'ouverture au public.

1 seule épreuve par personne.

Exposition dans les trois médiathèques Rhône Crussol du 21 mars au 16 avril 2022

Publication sur le site internet des médiathèques et sur tout support physique et numérique de la communauté de communes Rhône Crussol

Remise des prix le samedi 09 avril 2022, médiathèque Rhône Crussol Saint-Péray

*A l'issue de l'exposition, les épreuves pourront être récupérées par leurs auteurs.
A défaut, elles seront détruites à l'exception des portraits primés.*